

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard et STURMEL Philippe à partir de 21 heures  
et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Bernard SANY  
GRUDÉ Jean-Louis procuration à Brigitte CALVET  
DIXON Eric procuration à Thierry IMART

Absente non excusée

CORDIER Sandra pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 35 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

**Résidence Carrés de Barras : acquisition des parcelles ZA 369, 382, 517, 518.**

Madame le Maire explique que la mairie a la possibilité d'acquérir les parcelles constituant la zone entre les bâtiments des Carrés de Barras et les riverains.

L'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Carrés de Barras s'est tenu le 14 novembre 2019 et a voté la vente à la mairie de l'espace constitué des parcelles ZA 369, 382, 517, 518.

Cette opération se fera pour l'Euro symbolique à condition que la société SOFT prenne à sa charge les frais ci-dessous :

- l'acte notarié chez Me POITEVIN ;
- le relevé topographique en vue du détachement de la parcelle ;
- les frais de bornage.

Le Conseil Municipal accepte cette transaction et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié.

Vote : 13 voix pour

**Monsieur Philippe STURMEL entre dans la salle du Conseil municipal à 21 heures et s'excuse pour son retard.**

**Acquisition d'un serveur informatique à la Mairie. Demande de subvention.**

Cette délibération est ajournée. En effet, suite à un avis de l'Agence Technique Départementale, il s'avère nécessaire d'affiner le cahier des charges auprès des fournisseurs.

**Liquidation des indemnités de conseil du Trésorier**

Madame le Maire propose que les indemnités de confection budgétaire et de conseil soient versées à Monsieur Philippe HABONNEL pour sa gestion de 90 jours ainsi qu'à Madame Sabrina BLANCHARD qui l'a remplacé à la Trésorerie de CARAMAN pour sa gestion de 270 jours.

Toutefois la commune a subi cette année une baisse des dotations de l'État. En effet, les dotations 2018 (dotation globale + dotation de solidarité rurale + dotation de péréquation) étaient de 66 058€, celles de 2019 de 60 323€ soit une baisse de 8.68%.

En conséquence, le Conseil municipal souhaite que l'indemnité du nouveau comptable soit impactée dans les mêmes proportions.

Il est donc proposé d'appliquer une baisse de 8.68% sur le calcul de l'indemnité de conseil de Madame Sabrina BLANCHARD.

Le Conseil municipal décide des indemnités pour les deux trésoriers comme suit :

- pour Monsieur Philippe HABONNEL : indemnités de conseil 2019 portées à un total de 107.86€ bruts soit 97.60€ nets.
- pour Madame Sabrina BLANCHARD : des indemnités de conseil 2019 portées à un total de 337.22€ bruts soit 305.08 € nets.

**Vote** : 13 voix pour et 1 abstention

### **Lotissement chemin de Quint : affectation des adresses**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un permis d'aménager de 3 lots dont l'accès est situé entre les numéros 8 et 14 du chemin de Quint a été accordé, et qu'il convient en conséquence d'attribuer une adresse à chacun des lots.

Elle propose la numérotation suivante :

- Lot 1 : 10 A chemin de Quint,
- Lot 2 : 10 B chemin de Quint,
- Lot 3 : 10 C chemin de Quint.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces adresses.

**Vote** : 14 voix pour

### **Recensement de la population en 2020 : recrutement et fixation de la rémunération de 3 agents recenseurs.**

Madame le Maire explique que les opérations de recensement de la population d'Aigrefeuille se feront du 7 janvier au 22 février 2020 et qu'à ce titre il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter 3 agents recenseurs qui seront sous l'autorité du coordonnateur désigné par Madame le Maire et qui seront rémunérés au nombre de questionnaires réalisés comme suit :

- le bulletin individuel : 1,72 €
- la feuille de logement : 1,13 €
- la séance de formation (2 minimum) : 35,00 € la séance

D'autre part, le coordinateur percevra la somme de 50,00 € pour la prise en charge de ces mêmes agents .

**Vote** : 14 voix pour

### **Informations diverses**

#### **Présentation du rapport d'activités 2018 du Syndicat du Bassin Hers Girou**

Monsieur Bernard SANY, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente à l'assemblée le rapport d'activités 2018 du Syndicat du Bassin Hers Girou et il est proposé que ce même rapport soit adressé par mail aux membres du Conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 30.  
Signatures

Brigitte CALVET  
Maire d'Aigrefeuille

